

<p align="center">FICHE DE POSTE INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION : PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE</p>
--

I - LA FONCTION

I.1. Identification du poste

Infirmier en Pratique Avancée, mention : Psychiatrie et santé mentale

I.2. Place dans la structure

I.2.1. Position dans l'organigramme

Rattachement au Pôle Rive Droite Nord-est
Nom de l'unité : CMP Minimes
Chef de Pôle : Docteur Jérôme BOUCARD
Chef de service : Docteur Ragonnet Charlotte
Responsable médical de l'unité : Docteur Ragonnet Charlotte
Cadre supérieur de santé : Madame Floriane CHARPANTIER
Cadre de santé : Monsieur Luc Mirasol

I.2.2. Position géographique

CMP des Minimes
57 bd de l'Embouchure
31200 TOULOUSE

I.3. Missions principales

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés de 2018 et 2019), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients présentant des troubles psychiatriques, dont le suivi lui est confié par un (des) médecin(s) psychiatre(s).

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin psychiatre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins en intra hospitalier, les soins en extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par les ou les psychiatre(s) et le ou les infirmier(s) exerçant en pratique avancée dans le domaine de la psychiatrie et santé mentale.

I.4. Activités principales

- Réaliser les entretiens, anamnèse et examen clinique du patient incluant le repérage des difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux ;
- Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique ;
- Interpréter les données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique permettant d'évaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle ;
- Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques ;
- Interpréter les examens paracliniques Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses ;
- Identifier les effets secondaires des traitements médicamenteux ;
- Repérer les situations d'urgence et apprécier la nécessité de concertation pluri professionnelle pour évaluer la situation ;
- Organiser l'orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation en évaluant la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle ;
- Formuler les conclusions cliniques, de diagnostic infirmier et mobiliser les outils d'observation clinique ainsi que les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution ;
- Elaborer un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical.

Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

- Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des thymorégulateurs, psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement ;
- Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Prescrire et renouveler les examens pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations ainsi que les examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation ;
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ ou en situation de handicap psychique (programmes de psychoéducation et remédiation cognitive...) pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Evaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement ;
- Renseigner les dossiers ou contribuer à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales ;
- Prescrire ou orienter vers un programme d'éducation thérapeutique ;
- Réaliser les actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient.

Actions de prévention et d'éducation thérapeutique

- Elaborer un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre ;
- Concevoir et réaliser les actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive ;
- Organiser et planifier des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes ;
- Concevoir et réaliser des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives ;
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins ;
- Réaliser des actions dans le cadre de projets territoriaux de santé de démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants.

Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient

- Participer à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé ;
- Elaborer, suivre et évaluer les outils de prévention et de gestion des crises et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale ;
- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale ;
- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique ;
- Rendre compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge dans le dossier du patient.

Activités spécifiques à la mention

L'IPA participe à l'organisation des parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (équipe de soins, acteurs sanitaires, sociales, médico-sociales et éducatifs):

- Elabore et évalue des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches ;
- Coordonne des interventions entre les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins ;

- Conçoit des outils de prévention et de réponse aux situations de crises ;
- Conseille sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de de crise ;
- Conseille sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement ;
- Conseille sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention ;
- Accompagne les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, en respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique ;
- Veille à l'accès ou au maintien des droits de la personne.

Activités paracliniques

- Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles ;
- Recherche, analyse et production de données professionnelles et scientifiques ;
- Contribution à la mise en œuvre de projets de recherche paramédicaux dans le cadre des PHRIP ;
- Enseignement, formation ;
- Veille professionnelle.

I.5. Domaine et niveau de compétences requises

Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste

- Sens des responsabilités et de l'organisation ;
- Sens relationnel développé ;
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation ;
- Capacité d'écoute ;
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation ;
- Rigueur ;
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel ;
- Aptitude pédagogique ;
- Maîtrise du sens de l'autonomie.

Connaissances associées :

- Organisation hospitalière ;
- Santé publique ;
- Droit des patients et éthique.

Profil recherché :

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée ;
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- Etre enregistré auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle ;
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée) ;
- Formation de formateur occasionnel (appréciée).

Temps complet : 100%

Evaluation professionnelle :

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques ;
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée ;
- Actions de prévention et de promotion de la santé conduites dans le cadre d'une approche populationnelle ;
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA ;
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins.

I.6. Moyens à dispositions

- 1 bureau avec imprimante ;
- 1 ligne téléphonique dans le bureau ;
- boîte mails et logiciel Cortexte ;
- Tampon encreur ;
- Accès aux véhicules de secteur ;
- Accès aux salles de soins équipées du CMP.